

AIDE MÉMOIRE

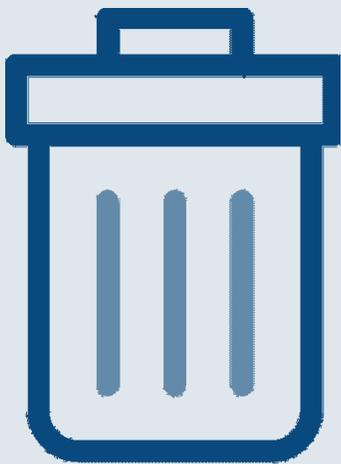


GESTION DE VOS MATIÈRES
RÉSIDUELLES



La Municipalité de Pierreville, en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, vous a préparé un petit guide afin de vous aider dans la gestion de vos ordures. De plus, vous y trouverez des astuces pour réduire vos déchets et ainsi éviter que votre bac ne déborde.

Grâce à ce guide, vous cesserez de vous demander quel est le jour de la collecte ou quand a lieu la collecte des gros rebus. De même, vous saurez précisément qu'est-ce qui va dans chaque bac.



Ce document à conserver a été préparé par l'adjointe aux communications de la Municipalité de Pierreville et inspiré par le guide "Gestion de vos collectes et résidus !" de la ville de Bécancour.

Collectes ordures, recyclage et compost

Quelques astuces

- Sortir votre bac la veille de la collecte, car celle-ci peut débuter dès 6 h le matin.
- Orienter les roues du bac vers la maison.
- Bien fermer le couvercle.
- Seules les matières confinées dans le bac seront collectées.
- Dégager les bacs afin de laisser un espace libre de 60 cm tout autour.
- S'assurer que le bac n'est pas enlisé ou gelé au sol.

Où acheter son bac à ordures ?

Vous pouvez vous procurer un bac directement à la Municipalité de Pierreville en nous contactant au 450-568-2139. Vous pouvez également vous procurer un bac dans un commerçant de votre choix.

Que faire si mon bac est brisé ?

Pour un temps limité, la Municipalité remplace les bacs brisés gratuitement. Vous n'avez qu'à téléphoner au 450-568-2139.



Les jeudis aux
deux semaines



Les mercredis aux
deux semaines



Tous les mardis
de la fin avril à la
mi-novembre





Collecte recyclage

Quoi mettre dans mon bac ?



Papiers et cartons

- Journaux, circulaires, magazines, catalogues
- Cartons ondulés, cartons plats, sacs de papier brun
- Livres, annuaires téléphoniques
- Papiers de soie, boîtes de carton, enveloppes
- Contenants d'oeufs, contenants de lait et jus, etc.



Plastiques

- Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs)
- Contenants alimentaires (ex. Ketchup, yogourt, margarine, etc.)
- Contenants de produits d'entretien ménager
- Couverts de plastique, contenants d'eau, sacs et pellicules de plastique, etc.



Verres

Pots et bouteilles en verre (ex. bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, etc.) et quelle qu'en soit la couleur



Métal

Boîtes de conserves, contenants, canettes, assiettes à tarte, papier d'aluminium propre, tous les couvercles en métal, etc.

Conseils utiles

Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs.

Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace.

Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants.

Pas de résidus domestiques dangereux (RDD) par exemple peinture, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, etc.

Les sacs opaques noirs, verts ou oranges ne sont pas acceptés pour la récupération.



Collecte compost

Quoi mettre dans mon bac ?



Résidus verts

- Herbes et feuilles, résidus de jardin, plantes et fleurs, mauvaises herbes, terre noire, gazon
- Copeaux, sciures de bois et petites branches
- Résidus de taille de haies, aiguilles de conifères, etc.



Résidus alimentaires

- Oeufs, pâtes alimentaires, produits laitiers, pain et céréales, fruits et légumes
- Résidus de pâtisserie, de viande cuite, d'os, de poissons
- Écales de noix
- Aliments périmés, sans emballage



Autres

- Filtre à café et café moulu, sachet de thé
- Serviettes de table et papier essuie-tout
- Papiers et cartons souillés par des aliments
- Poussière et cheveux

Conseils utiles

Afin d'éviter les odeurs, vous pouvez mettre votre viande dans le congélateur avant de la composter.

Saupoudrez les matières de bicarbonate de soude permet de diminuer les odeurs

Afin d'éviter les dégâts, vous pouvez emballer vos résidus dans du papier journal.

Sortez le bac brun toutes les semaines, peu importe la quantité de matières amassée

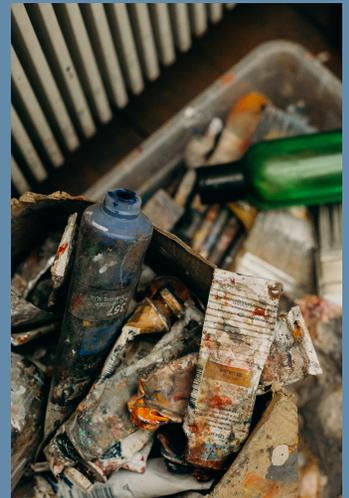


Collecte ordures

Quoi mettre dans mon bac ?

Tout le reste

- Mouchoirs souillés, couches pour bébé, serviettes hygiéniques.
- Sac de croustilles, viande crue,
- Cartons et papiers plastifiés, papiers cirés, papiers carbonés
- Vaisselle et céramique, vitres et miroirs
- Contenant sous pression
- Verre à boire
- Styromousse
- Toiles de piscine
- Contenant vide d'huile à moteur
- etc.



Certaines matières pouvant être déposées dans votre bac noir peuvent aussi être déposées à l'écocentre. Nous vous suggérons d'utiliser ce service afin de réduire les déchets qui prendront le chemin du site d'enfouissement. Pour plus de détails, consultez la section concernant l'écocentre dans le présent document.



Depuis le 1er novembre 2020, il est obligatoire d'avoir sur son bac noir, une étiquette de la Régie des déchets. Votre bac ne sera pas ramassé si votre étiquette n'est pas apposée correctement.

Si vous n'avez pas reçu d'étiquette, communiquez avec la Régie au 819-395-5096

Collectes des encombrants

Par année, il y a 3 collectes des encombrants. Vous pouvez déposer à la rue vos encombrants au plus tôt la fin de semaine précédent la collecte afin de permettre aux ferrailleurs et aux récupérateurs d'objets de les ramasser.

La collecte des encombrants a habituellement lieu la même journée qu'une collecte habituelle d'ordures. Par contre, celle-ci est faite par 2 camions différents. C'est pourquoi il est important de positionner à côté de votre bac à ordures vos encombrants, et non devant.



Il est important de garder à l'esprit que le temps de chargement dans le camion doit être court et que le matériel doit pouvoir être chargé par 2 hommes. Les articles trop lourds ne seront pas collectés. De plus, la quantité maximum de déchets ne doit pas excéder une superficie de 2 m.

Les articles disposés dans une remorque ou dans une boîte de camionnette ne seront pas ramassés.

Quoi mettre à la collecte ?

Voici quelques exemples :

- Divers articles métalliques tels que poêle, réservoir d'eau chaude, etc.
- Meubles rembourrés tels que divans, matelas, etc.
- Ameublement tel que chaises, tables, etc.

Quoi ne pas mettre à la collecte ?

Voici quelques exemples :

- Matériel électronique
- Pneus ou pièces d'automobile
- Produits chimiques
- Branches, sable, terre, roches
- Matériaux de construction
- Pots de peinture



**UN ÉCOCENTRE AU
SERVICE DE SA
COMMUNAUTÉ**
ANNÉE 2024



MATIÈRES ACCEPTÉES



PROMOTION DU RECYCLAGE
ET DE LA VALORISATION DES
RÉSIDUS DE CONSTRUCTION



CONTRIBUTION AU
DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



APPORT INCONTESTABLE À
L'AMÉLIORATION DU CAPITAL
ENVIRONNEMENTAL

MATIÈRES REFUSÉES



- Carcasses d'animaux
- Déchets radioactifs/biomédicaux
- BPC et cyanures
- Munitions
- Produits explosifs
- Amiante
- Résidus dangereux et organiques

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN CONTENANTS DE 5 GALLONS OU MOINS

Acides, ampoules et fluorescents, bases, batteries, piles, carburants, huiles (non mélangées et identifiables), huiles de cuisson, oxydants, peintures, produits en aérosols, produits toxiques, propane.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CERTAINS ITEMS SURDIMENSIONNÉS

Brique, céramique, gypse, verre, laine minérale, bardeau, linoléum, bois, plastique, bain, douche, meubles divers, toile de piscine. Ne sont pas acceptés les encombrants très volumineux comme les bateaux, roulottes ou autres matières similaires.

ÉLECTROMÉNAGERS CONTENANT DES GAZ RÉFRIGÉRÉS OU NON

Réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, laveuses, sècheuses, hottes, air conditionné, etc.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

Ne contenant pas d'informations personnelles.

MATELAS ET MOBILIERS REMBOURRÉS

Fauteuils, canapés, coussins de futon.

RÉSIDUS DE JARDINAGE

Rognures de jardin, branches, brindilles, feuilles mortes, souches (manipulables à la main).

MEUBLES PROPRES ET FONCTIONNELS

LUNETTES DE VUE USAGÉES

SIÈGES DE VOITURE POUR ENFANTS

PNEUS JANTÉS OU NON (- DE 48 POUCHES)

MÉTAUX

Écocentre

DÉCHARGEMENT DES MATIÈRES

 Vous devez trier, décharger et déposer les matières aux endroits établis par le personnel de l'écocentre.

 Vous devez être en mesure de décharger les matières à la main. Les remorques à bascule sont interdites sur le site.

QUANTITÉS LIMITES

 Les quantités admises doivent être équivalentes au volume d'une boîte de pick-up ou d'une petite remorque **par semaine**.

(le volume accepté est de 5' x 10' par remorque/ pick-up)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

 En tout temps, vous devez conduire votre véhicule à une vitesse maximale de 10 km/h.

 Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

 Aucune activité de concassage, de démantèlement ou de transvidage n'est permise sur le site.

 Le moteur de votre véhicule doit être à l'arrêt à l'accueil et lors du déchargement des matières acceptées.

 Il est interdit de grimper, descendre ou fouiller dans les conteneurs.

 Le cas échéant, les animaux doivent obligatoirement rester dans le véhicule dans lequel ils se trouvent.

 Il est strictement interdit de fumer sur le site.

HEURES D'OUVERTURE DU 8 JANVIER AU 25 FÉVRIER

LUNDI	8H-12H ET 13H-15H
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	8H-12H ET 13H-15H
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	FERMÉ
DIMANCHE	FERMÉ

DU 26 FÉVRIER AU 5 MAI

LUNDI	8H-12H ET 13H-16H30
MARDI	8H-12H ET 13H-16H30
MERCREDI	8H-12H ET 13H-16H30
JEUDI	8H-12H ET 13H-19H
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	FERMÉ
DIMANCHE	FERMÉ

DU 6 MAI AU 22 DÉCEMBRE

LUNDI	8H-12H ET 13H-16H30
MARDI	8H-12H ET 13H-16H30
MERCREDI	8H-12H ET 13H-16H30
JEUDI	8H-12H ET 13H-19H
VENDREDI	8H-12H ET 13H-16H30
SAMEDI	8H-11H
DIMANCHE	FERMÉ



Trucs et astuces pour réduire vos déchets

Évitez le gaspillage

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, vous pouvez planifier vos repas à l'avance. De plus, cela vous fera gagner du temps et de l'argent.

"Meilleur avant" ne veut pas dire "mauvais après". Certains aliments sont encore très bons plusieurs jours, même des semaines après la date de péremption.

Congelez vos restes, cela sera très utile les soirs où vous n'avez pas le temps de cuisiner. Vous pouvez aussi congeler vos restes de pâte de tomates ou de pesto dans des moules à glaçons

Apprêtez vos vieux légumes, transformez-les en une soupe ou un potage délicieux, de même que pour vos vieux fruits que vous pouvez transformer en tartes, smoothies ou compotes.

Réduisez à la source

Avant de procéder à un achat, posez vous la question : est-ce que j'en ai vraiment besoin ?

Privilégiez les aliments et les produits en vrac, limitant les emballages.

Évitez les produits jetables, tels que les rasoirs, la vaisselle, les ustensiles, etc.

Réutilisez vos papiers ou faites des impressions recto-verso.

Pour plus d'informations,
concernant la gestion de vos
matières résiduelles, visitez notre
site Internet, www.pierreville.net



Municipalité de Pierreville
26, rue Ally
Pierreville, J0G 1J0
450-568-2139
 /MunicipalitePierreville



Régie de gestion des matières
résiduelles du Bas-Saint-François
196, rue Sylvestre
Saint-Germain-de-Grantham, J0C 1K0
819-395-5096
<http://www.rgmrbasstfrancois.ca>